



Arrêté du Maire n° 2020/6836

**STATIONNEMENT de deux véhicules d'une toupie béton et pompe à béton  
Au 25 impasse Saint Michel  
Effectué par l'entreprise Arnaud POTEY**

**Le vendredi 15 mai 2020 de 7h à 11h**

**Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

**Vu** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

**Vu** la demande déposée le lundi 11 mai 2020 par l'entreprise Arnaud POTEY ZA de la Sienna de Villedieu-Les-Poêles, en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer le stationnement de 2 véhicules, toupie à béton et pompe à béton au 25 impasse Saint Michel, le vendredi 15 mai 2020 de 7h à 11h,

**Considérant** qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise Arnaud POTEY est autorisée à stationner deux véhicules, une toupie béton et une pompe à béton au 25 impasse Saint Michel le vendredi 15 mai 2020 de 7h à 11h,

**Article 2 :** La circulation se fera à double-sens dans la rue Saint-Michel entre le n°375 et le n°335

**Article 3 :** Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

**Article 4 :** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'entreprise Arnaud POTEY.

**Article 5 :** Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise Arnaud POTEY de Villedieu-Les-Poêles

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,  
Le 12 mai 2020

Le Maire

Guy LECROISEY

